

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 1796)

Rejeté

N° CF3

AMENDEMENT

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« ou du domaine public ».

II. – Après le mot :

« bail »,

supprimer la fin de l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

À travers cet amendement, les députés du groupe LFI proposent d'exclure du transfert vers l'EPIC l'ensemble des biens du domaine public de l'État, c'est-à-dire ceux étant affectés à l'usage direct du public ou au bon fonctionnement du service public.

Nous nous opposons frontalement à la mise en place d'une telle foncière de l'État : cette réforme, vieille marotte de la macronie, n'a pour seul objectif que de faire des économies au détriment de notre patrimoine public.

À minima, pour réduire l'impact négatif d'une telle réforme sur la gestion de notre patrimoine public, nous souhaitons en exclure l'ensemble des biens appartenant au domaine public de l'État. Les seuls biens transmis seront donc ceux appartenant à son domaine privé, c'est-à-dire ceux n'étant pas directement affectés au fonctionnement direct d'un service public.

En premier lieu, le domaine public n'a pas de valeur marchande (il est inaliénable), donc son transfert vers un établissement public à caractère industriel ou commercial n'aurait aucun sens : il ne générerait aucune de recettes pour l'État, ni ne permettrait le valoriser mieux que ne font, déjà, les ministères.

Ensuite, les biens du domaine public sont affectés à des missions de service public et d'intérêt général (transports, éducation, santé, etc.). À partir du moment où la foncière ne procède que d'une logique purement patrimoniale et financière, ce transfert aura pour conséquence de mettre gravement en cause la continuité et la qualité de ces services.

Or, dans l'état actuel de rédaction de la PPL, nous ne pouvons pas garantir que la foncière privilégie le bon fonctionnement du service public. Rien n'indique qu'elle n'engage les ressources nécessaires pour l'aménagement de l'immobilier de l'État au regard des besoins du service public : bien au contraire ! L'externalisation au profit d'un EPIC de la politique immobilière de l'État est dangereuse puisqu'elle subordonnera les missions d'intérêt général à la recherche de l'équilibre budgétaire : rappelons que l'EPIC exerce, en droit, une activité économique, de type concurrentielle, « d'une manière similaire à une entreprise ordinaire ».

Sans oser l'avouer clairement, cette réforme vise donc, à terme, à opérer une privatisation rampante du patrimoine de l'État. Combien d'EPIC ont ainsi été transformé, après quelques années seulement d'exercice, en société anonyme (SA) privées ? Doit-on rappeler l'exemple de la Poste, de GDF, de France Télécom ou encore des aéroports de Paris ? Ce dernier cas est d'ailleurs emblématique de la vente des bijoux de famille au profit du privé par la macronie, qui proposait dès 2019 la privatisation de cet actif stratégique de l'État.

Pire, la privatisation s'accompagne régulièrement d'une ouverture du capital à des investisseurs privés, voire à la vente de biens stratégiques à des entités étrangères : devenues des entreprises ayant un objectif de rentabilité, EDF et Alstom ont ainsi cédé à General Electric des turbines nucléaires.

Doit-on se résoudre à accepter que nos universités, nos centres de recherche publics, nos routes ou nos commissariats soient gérées dans une logique marchande et de performance ? Faut-il accepter qu'une entité extérieure à l'État puisse prendre en charge plus de 73.6 Md€ d'immobilier de l'État, sans qu'un contrôle satisfaisant ne puisse être opéré par la Représentation nationale ?

Pour l'ensemble de ces raisons, nous proposons d'exclure du transfert l'ensemble des biens relevant du domaine public de l'État afin d'éviter que cette réforme absurde ne nuise au bon fonctionnement du service public.